



Profession de foi des candidat-es de la liste déposée par le
Syndicat national de l'administration universitaire et des bibliothèques -
Fédération syndicale unitaire

Renouvellement des Commissions paritaires d'établissement Université de Poitiers

Scrutin du lundi 13 mai 2019

Filière AENES – CATEGORIE C (ADJAENES)

Le 13 mai prochain, tous les personnels administratifs, des bibliothèques, ingénieurs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) titulaires de l'Université de Poitiers sont invités à élire leurs représentant-es à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE).

La CPE, composée en nombre égal de représentant-es de l'établissement et du personnel, émet un avis sur les questions individuelles concernant la carrière des personnels BIATSS en préparation des commissions administratives paritaires (CAP) des corps des personnels concernés.

Les listes SNASUB-FSU rassemblent des femmes et des hommes à l'écoute de toutes et de tous et s'engagent à vous représenter à la commission paritaire d'établissement de l'Université de Poitiers.

Défendons l'égalité de traitement

Le SNASUB-FSU comme défenseur des personnels,

Les candidat-es, en accord avec les personnes concernées ou sur leur demande, s'engagent à intervenir en cas de non-titularisation en fin de stage, contestation de l'évaluation, sanction disciplinaire ou autre, refus de temps partiel, détachement ou demande de réintégration, mutation autoritaire.

Le SNASUB-FSU contre la mise en place de systèmes de concurrence entre les personnels

Les élu-es continueront à s'opposer à la mise en place d'un système de concurrence entre les personnels et s'opposeront toujours à des régimes indemnitaires générateurs de conflits entre les personnels.

Le SNASUB-FSU pour des méthodes transparentes et objectives,

Les élu-es SNASUB-FSU feront valoir ces méthodes dans le cadre de la gestion des carrières des personnels, notamment en ce qui concerne **les liens indispensables entre les CPE et CAPA.**

Les élu-es SNASUB-FSU lutteront contre le favoritisme, l'injustice et l'arbitraire parfois déguisés en « valeur professionnelle » (comment juger objectivement), « mérite » ou « manière de servir » (à l'appréciation du



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

chef-fe de service), souvent liée au bon-vouloir ou au savoir-faire du rédacteur-ice du dossier. Les élu-es continueront à demander le classement de tous les promouvables sur des critères d'ancienneté (services publics, corps, grade, avec des pondérations différentes selon le type de promotion) tenant compte des situations de blocage au dernier échelon, de la proximité de la retraite et des promotions déjà obtenues.

Défendons notre statut

Les personnels ont plus besoin que jamais d'être informés et défendus. Le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, porte une fois de plus atteinte au statut général des fonctionnaires en le vidant de son sens. Pour le SNASUB-FSU, fruit d'une longue construction tout autant historique que politique et culturelle, le statut est un pilier de notre modèle social.

Ce projet de loi va faciliter, par la généralisation du recours au contrat, parfois sur des contrats de mission, les restructurations, les suppressions, externalisations ou privatisation des missions de service public. C'est ensemble que nous devons défendre notre statut, c'est ensemble que nous devons défendre le service public.

Les élu-es SNASUB-FSU lutteront pour une égalité de traitement et rendront possible la jonction avec les élu.es du SNASUB-FSU qui siègent dans les CAPA.

Les candidates du SNASUB-FSU pour les ADJAENES

1. **Sylvie VERGNAUD**
DLPI
2. **Natacha ROUSSEAU**
IUT
3. **Michelle DUBREUIL**
Médecine-Pharmacie
4. **Méline BENOIT**
SHA

**Emplois, salaires, indemnités, carrières,
il faut faire avancer nos revendications pour revaloriser
nos métiers et faire reconnaître nos missions et
compétences**

